



République française

-----  
**Commune d'Epiais-Rhus (Val d'Oise)**

**Procès-verbal de séance du Conseil municipal**

**Du 29 septembre 2022 à 20h30**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angélo NORIS adjoints au Maire, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Elodie HARDY, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : Christian SCHMUTZ pouvoir à Brahim MOHA ; Eric CATHELINAUD pouvoir à Angélo NORIS ; Véronique PARENT pouvoir à Carine ANNEQUIN

Absente : Maëva RESSOUCHES

Le quorum est atteint.

M. Eric SAUVE a été désigné secrétaire de séance

-----  
Compte-rendu de la séance du 15 juin 2022 : Le Maire indique que le dernier compte-rendu a été modifié à la suite de modifications apportées par Mme Brigitte Fessy. Il précise que le compte-rendu a été remanié de façon à être compris par tous, le langage « parlé » n'étant pas toujours approprié à l'écrit.

Mme B. Fessy regrette que les corrections aient été envoyées la veille et que ses ajouts aient été tronqués et veut la circulaire de juin relative à la teneur des procès-verbaux. M. le Maire répond qu'effectivement le compte-rendu a été envoyé un peu tard.

Mme Fessy ne comprend pas que l'on ne comprenne pas de la même façon à l'écrit et à l'oral. M. Loizeau indique qu'on ne va pas retranscrire les 50000 mots... Mme Fessy indique qu'elle retranscrit d'après l'enregistrement. M. Noris demande pourquoi elle ne veut jamais être secrétaire de séance dans ce cas ? Mme Fessy répond que justement elle fait le travail après. M. Noris répond, dans ce cas faites-le avant... M. le Maire dit qu'il est facile de critiquer et de ne pas vouloir prendre le rôle {de secrétaire de séance}. M. Pellé indique qu'il n'est pas forcément nécessaire de faire du mot à mot, que parfois on peut dire des « bêtises » qui n'ont pas d'intérêt dans le débat. Qu'il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures, si on retranscrit tout c'est pour tout le monde. [...]

Le Maire indique que cette circulaire lui sera transmise. Mme Fessy veut l'avoir « maintenant ». M. le Maire lui confirme qu'il lui transmettra cette circulaire mais qu'à cet instant, ce n'est pas opportun en pleine séance de conseil.

[...]

**Le Conseil municipal passe à l'approbation du compte-rendu qui est approuvé à l'unanimité.**

-----

**Ordre du jour :** M. le Maire informe l'Assemblée délibérante du retrait du point n°3 de l'ordre du jour à savoir « indemnité des élus : revalorisation du point d'indice ». En effet, les services de la DGFIP de Cergy qui gèrent les paies avaient demandé que le Conseil municipal délibère à nouveau à la suite de la revalorisation du point d'indice du mois de juillet 2022, en ne mentionnant que le pourcentage de l'indemnité, sans mentionner le montant. Or, le formalisme de la délibération nous impose de mentionner le taux et le montant. Après renseignement pris auprès de notre conseillère DGFIP, nous avons eu confirmation que la délibération initiale est correcte puisqu'elle comporte les deux informations : le taux et le montant. La revalorisation doit être automatique.

**1) SDEVO : Compétence « infrastructures de charge » pour l'installation des bornes de recharge des véhicules électriques**

M. le Maire rappelle que lorsque le Conseil Municipal a voté le 15 juin 2022 la modification des statuts du syndicat, il pensait que les infrastructures de charges pouvaient être géré par SOLIHA via le CEP avec le PNR, car axé sur les diagnostics. Or dans cette compétence figure l'installation de bornes électriques. Les infrastructures de charges font partie du schéma départemental du bouclage des bornes électriques. Il est prévu d'en installer dans tout le département.

Le Maire informe l'Assemblée que certains habitants de la commune ont déjà demandé l'installation de bornes car il y a des véhicules électriques dans le village.

Le SDEVO a prévu dans le schéma directeur conjointement avec celui du département, l'installation d'une borne pour la commune d'Epiais-Rhus.

Ph Pellé dit qu'il faudra un parking pour brancher.

Le Maire répond que le SDEVO dispose d'un bureau d'études et que ce sera étudié. Par ailleurs, ni l'installation, les travaux, la maintenance ni son fonctionnement ou la gestion ne sont à la charge de la commune.

B Fessy que l'on paie quand même le SDEVO.

Le Maire répond que l'adhésion doit être de 147 euros / an. Il informe en outre qu'une borne électrique c'est environ 25000 à 30000 euros / la borne.

Ph Pellé demande s'il s'agit d'une borne à une prise ou plusieurs prises. Car en fonction des voitures il n'y a pas la même intensité ? Il précise que le bureau d'études devrait répondre à tout ça.

Le Maire répond qu'il y a trois types 7 kw ; 20 kw et 50 kw. On ne veut pas du 7 kw car le temps de charge varie en fonction du kw. Pour une borne à 7 kw il faut 24 heures pour recharger une voiture, avec une borne à 20 kw c'est environ 80% en 4 heures et avec une borne à 50 Kw c'est 80 % en moins de 2 heures à condition que les véhicules soient compatibles charge rapide. Les bornes seront soit en 20 kw ou en 50 kw car le SDEVO part du principe que la plupart des véhicules électriques sont compatibles même la Zoé. D'après les études on ne garde pas longtemps une voiture électrique, il y a un grand turnover car beaucoup sont en location. Une grande partie est équipée de nouvelle connexion, à terme il n'y en aura plus qu'une homologuée.

B Fessy demande à qui cela va servir ? car la plupart des gens se connectent chez eux.

Le Maire précise qu'il y a des gens qui ont des voitures électriques et qui ne peuvent pas rentrer leur véhicule chez eux.

Et si plusieurs personnes veulent recharger en même temps ?

Ph Pellé souligne que c'est pour le mouvement écologique.

Le Maire répond que c'est un maillage, qui fait partie du schéma directeur et que dans ce schéma directeur il est indiqué que tout nouveau parking (public ou privé) comportant plus de 20 places de stationnement devra avoir au moins une borne électrique.

Ph Pellé répond que ce n'est qu'un début.

D Loizeau dit que ce qui le gêne est que ce sont des sociétés privées qui gèrent les bornes et qu'au final ça coûte plus cher qu'un plein d'essence.

Le Maire répond à cette affirmation qui lui semble fausse. D'après les études, un plein électrique (au prix de l'électricité du mois de juin 2022), coûterait approximativement 4 fois moins cher qu'un plein d'essence au km parcouru. Il précise que le prix pour un particulier est de 0,17 cent kw/h et qu'à la borne le prix serait de 0,25/0,30 cent le kw/h parce que la borne donne un service.

Ph Pellé pense qu'il s'agit d'études d'il y a deux ans. Le Maire répond que ces données ont été rapportées lors de la réunion du mois de février 2022.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 2 abstentions (D Loizeau et B Fessy) et 12 voix POUR,**

DECIDE D'ADHERER à la compétence facultative « infrastructures de charge » du SDEVO, conformément à l'article 3.5 des statuts approuvés.

## **2) Dissolution du SMERCVS : intégration des résultats par décision modificative n°2**

Vu l'arrêté préfectoral n°A 20 353 du 25 septembre 2020 constatant la fin de l'exercice des compétences du Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisation du Contrat de la Vallée du Sausseron,

Vu les échanges avec la Trésorerie de l'Isle Adam relatifs à l'intégration des résultats du SMERCVS à savoir au 001 : 1511, 54 € et au 002 : 347,24 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE l'intégration des résultats du SMERCVS au budget communal 2022,

APPROUVE les mouvements de crédits comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Désignation	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
D 6415 – Indemnité inflation	347,24 €	
Total D 011 – Charges à caractère général	347,24 €	
R 002 – résultat de fonctionnement		347,24 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>347,24 €</b>	<b>347,24 €</b>

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Désignation	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
D 21578 – Autre matériel et outillage	1511,54 €	
Total D 21	1511,54 €	
R 001 – Solde d'investissement reporté		1511,54 €
TOTAL	1511,54 €	1511,54 €

### **3) Restauration scolaire : attribution du marché de fourniture de repas en liaison froide**

*Le Maire rappelle à l'Assemblée que le contrat de fourniture des repas en liaison froide avec notre prestataire arrivait à échéance en juillet 2022, une procédure d'appel d'offres a été lancée avant la fin du contrat pour choisir un prestataire dans le cadre de la restauration scolaire.*

*A la suite de cette procédure, deux candidats ont répondu à l'appel d'offres : Convivio et Sagere.*

*La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société Convivio.*

*Pour information, les critères de choix étaient :*

- 1 - l'appréciation qualitative (qualité des produits, origine, composition des repas, intégration du repas BIO, diversité et logistique) 50 points,*
- 2 - le prix HT du repas (40 points)*
- 3 - la prise en compte du développement durable (10 points),*

*Les labels et l'origine des denrées ont eu un impact sur le choix, l'attributaire proposant davantage de viande « origine 100 % française ».*

*Par ailleurs, le prix HT du repas était plus avantageux avec l'offre retenue : 2,67 € HT soit 2,82 € TTC / repas enfant pour la société CONVIVIO EVO et 3,15 € HT soit 3,323 € TTC / repas enfant pour la société SAGERE.*

*Vu les notes obtenues par les candidats :*

*CONVIVIO EVO : 93 / 100*

*SAGERE : 77,53 / 100*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribution du marché à la société CONVIVIO EVO

### **4) Service périscolaire : prix du repas de cantine**

La commission des affaires scolaires s'est réunie le 29 août dernier.

Ph Pellé demande pourquoi le prix du repas adulte est moins cher que le prix du repas enfants car normalement un adulte mange plus ?

Le Maire répond que c'est plus cher pour un enfant car il y a le service en plus, c'est-à-dire le personnel de cantine / garderie.

Concernant le prix du repas de cantine, le Maire rappelle que le tarif n'a pas été modifié depuis 2007, et qu'avec les augmentations du prestataire, il serait judicieux d'augmenter le prix.

La commission s'est arrêtée sur le prix de 4,90 € / repas / enfant au lieu de 4,70 €.

B Fessy demande pourquoi on ne met pas en place le quotient familial ?

Le Maire répond que la méthode retenue pour le calcul du quotient familial serait celle du département non loin du coefficient de la Caisse d'Allocations Familiales.

B Fessy : et alors ?

Le Maire : Pour un bon nombre de familles ce calcul au coefficient social serait défavorable et certains verraient leur montant « exploser ».

B Fessy : mais ce serait favorable à ceux qui payent des impôts. Ce n'est pas un service public, soyons clair, c'est un service que la commune rend.

Le Maire : Aucun service de cantine dans aucune commune n'arrive à l'équilibre (à zéro). Ce n'est pas choquant de contribuer par l'impôt à ce service. C'est un effort de la communauté de participer par l'impôt au fonctionnement de ce service.

B Fessy souhaite connaître la différence entre le prix du repas et le prix du service pour savoir combien ça coûte au contribuable.

Le Maire précise qu'il a fait le calcul en ajoutant que le plus difficile est de connaître les quantités.

Pour information, 4 agents travaillent à la cantine soit un total de 9h45 / jour soit 157 € / jour chargé

En comptant le prix à 2,82 € / repas + 0.19 cent pour le pain on arrive à 3,01 € / repas

La moyenne de fréquentation (moyenne haute) est de 38 enfants par jour soit 271,39 € (personnel et prix du repas), soit 7,14 € / repas

Le prix actuel est de 4,70 € / repas soit pour une année environ 13 000 € / an à la charge de la commune.

Si l'on augmente le prix du repas à 4,90 € cela représentera une baisse d'environ 1000 € / an

Précision : l'an dernier le coût était inférieur car le coût du prestataire a augmenté.

E Hardy demande pourquoi la commune n'absorbe pas cette augmentation plutôt qu'augmenter de 0,20 cents ?

D Loizeau précise que cela ne représente que 3,20 € d'augmentation par mois pour les parents.

Ph Pellé dit que pour 50 familles qui se sentent pénalisées, il faut penser aux 200-230 familles qui n'ont pas d'enfants à l'école et qui financent.

B Fessy précise que ça représente une augmentation d'environ 56 euros par an.

Le Maire comprend que cela soit une dépense non négligeable pour les familles et rappelle que les communes ne peuvent pas être à l'équilibre zéro. Il approuve le fait de contribuer et de participer à cette solidarité dans nos villages et en général et c'est pour cela que la commission des affaires scolaires a décidé un effort supplémentaire : ne pas augmenter le périscolaire, c'est un compromis.

La commission des affaires scolaires propose de passer le repas des enfants à 4,90 € / repas et le repas adultes à 3,70 € / repas

Le Maire précise qu'il faudra dorénavant une augmentation progressive de 0,05 cents, par exemple et non tous les 15 ans. L'impôt doit aussi participer à ceux qui n'ont pas d'enfants à l'école, il doit y avoir un juste milieu et une juste répartition.

B Fessy ajoute que ça fait quand même à peu près 60 euros par an pour le contribuable.

A Noris indique que ça a toujours été comme ça.

B Fessy ajoute que lorsque ses enfants étaient à l'école, il n'y avait pas de cantine, et il fallait se débrouiller.

A Noris indique qu'il y a cent ans non plus, mais maintenant c'est comme ça.

B Fessy dit que c'est un service que l'on rend et demande ce que font les parents en retour ?

Le Maire répond qu'ils payent leurs impôts

D Loizeau ajoute qu'ils font vivre le village.

Le Maire qu'il ne faut pas voir les choses comme ça, toutes les écoles de France fonctionnent comme ça. C'est le système de fonctionnement et ça fonctionne même comme ça en Europe, ça fait partie de notre vie intrinsèque. Il est tout à fait normal, ce service existe pour les enfants. Le Maire ajoute que les parents n'ont rien à faire en retour.

E Hardy dit qu'en plus les parents payent leur facture.

B Fessy voulait que les choses soient claires.

Le Maire propose donc de passer le prix du repas par enfant de 4,70 € à 4,90 € et 3,50 € à 3,70 € pour le repas adultes

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention (E Hardy) et 13 voix POUR**

**APPROUVE** l'augmentation du prix du repas de cantine soit :

4,90 € au lieu de 4,70 € pour le repas enfant et 3,70 € au lieu de 3,50 € pour le repas adulte

### **5) Demande de subvention au Conseil départemental au titre des fonds scolaires pour l'installation de jeux à l'école**

La commission des affaires scolaires a étudié l'idée d'installer des jeux pour les enfants adaptés selon les âges.

Les institutrices seraient favorables aussi à l'installation de jeux.

Il y en avait auparavant à l'école, mais il avait du être retiré car ne répondant plus aux normes.

Ce type d'installation est subventionné par les fonds scolaires (Conseil départemental du Val d'Oise) à hauteur de 40 % du montant HT (plafond de dépenses 100 000 € HT)

Plusieurs jeux ont été sélectionnés par la commission

A Noris indique que les jeux en bois sont plus abordables, mais que les devis demandés aux diverses entreprises peuvent monter à 28 000 € (jeux et sols souples).

Ph Pellé signale que les sols souples sont des pneus recyclés amalgamés qui vont se dégrader, les sols en copeaux de bois sont à remplacer très souvent.

Il faut préciser que dès que la hauteur des jeux dépasse un mètre, la pose de sols souples ou de gravier devient obligatoire.

Le Maire précise qu'on peut aussi acheter des dalles souples à poser soi-même donc moins chères.

A Noris dit que pour les petits on peut mettre les jeux directement sur la pelouse, pas besoin de sol souple. Par ailleurs, il est possible aussi de réaliser des peintures au sol (marelle et autres) pour limiter les coûts.

A Noris ajoute que l'AEB a déjà pris en charge l'achat de tables pour un montant de presque 1000 euros.

**Plan de financement prévisionnel**

<i>Coût estimatif des installations HT (jeux + sols souples)</i>	10 000,00 €
<i>Fonds scolaires 40 %</i>	4 000,00 €
<i>Part communale</i>	6 000,00 €
<i>TVA</i>	2 000,00 €
<i>Reste à charge de la commune</i>	8 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de jeux pour les enfants de l'école et le plan de financement prévisionnel

SOLLICITE l'aide du Conseil départemental du Val d'Oise au titre des fonds scolaires,

S'ENGAGE à régler la part communale

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au BP

**6) Personnel communal : tableau des effectifs**

Grade	Temps complet ou non complet TC ou TNC	Effectif	Pourvu
Administratif			
Rédacteur territorial	TC	1	1
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 31h30	1	1
Animation			
Adjoint d'animation	TNC	1	1
Technique	22h	1	1
Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	TC		
Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 27h45	1	1
	24h30	1	1
	22h30	1	1

Le Maire informe qu'une femme de ménage a été recrutée pour remplacer 1 agent en retraite

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du tableau des effectifs

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21H40

Epiais-Rhus, le 6 octobre 2022

Le Maire

Brahim MOHA



PROJET